



Ifremer

Infos du Conseil d'administration du 10 juin 2021

Carla Scalabrin, Eric Abadie et Jean Michel Schramm

Règlement intérieur du CA :

A la demande des élus, la Direction a modifié le point concernant la confidentialité stricte des débats, délibérations et documents du CA. Pour autant, la dernière rédaction ne lève pas nos inquiétudes et nous sommes toujours interrogatifs sur notre possibilité de vous rendre compte des points importants débattus au CA.

Vote : les élus CGT ont voté contre.

Convention Terres Australes et Antarctiques Françaises - Ifremer au sujet du Marion Dufresne

Sans revenir sur la situation du Navire Marion Dufresne (gestion attribuée à l'armateur Louis Dreyfus sous pavillon RIF par les TAAF, organisme public !), nous avons de nouveau attiré l'attention des Administrateurs sur la situation d'embarquement de la plus grande partie de l'équipage. En effet quelques soit la nationalité des marins, ils exécutent leur contrat de travail sous un statut extérieur au droit Français (ENIM) et ne bénéficient pas des protections sociales Françaises et l'armateur ne verse pas de contributions sociales...

La CGT s'est toujours battu contre l'abandon du pavillon Français et des contrats de droit français au bénéfice de pavillon de type RIF en particulier pour la Flotte Océanographique Française (FOF) entièrement financée par l'argent public.

Vote : les élus CGT ont voté contre

Budget rectificatif I 2021

Normalement la présentation de ce budget rectificatif correspond à des modifications uniquement d'ajustement techniques. Cependant cette année, nous avons fait part aux Administrateurs notre mécontentement concernant le traitement des personnels de l'Institut. Au-delà du sous-effectif chronique dont souffre de très nombreuses unités et services qui ne permet plus d'assurer sereinement les nombreuses missions attribuées à l'Institut, cette année l'arbitrage concernant la Rémunération Moyenne des Personnels Permanent (RMPP) se solde par **un marché de dupe**. En décembre dernier, le CA avait approuvé une RMMP de 1,7% auquel devait s'ajouter une revalorisation de nos salaires avec la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) de 0,4 % pour un total de 2,1 %. Sans être mirobolant, ce chiffre aurait permis de maintenir les mesures d'avancements au niveau des années précédentes avec en plus une revalorisation du point. Au final l'arbitrage de 1,5% abouti à une diminution drastique du nombre d'avancements et à la poursuite de la baisse de notre pouvoir d'achat.

Vote : les élus CGT ont voté contre

Création de la filiale Ifremer Investissement Innovation

L'Institut va créer une filiale dotée de 7 M€ pour prendre des participations dans des start-up innovantes dans le domaine d'action de l'Ifremer. Au-delà du questionnement sur la participation de cette filiale à un fond

d'investissement, la CGT a demandé un point de vigilance sur le choix de ces start-up notamment dans le respect par ces dernières de chartes sociale et environnementale en accord avec le principe de la Responsabilité Sociale des Entreprises (R.S.E.). Il est à noter que la Direction Générale a souhaité la présence d'un élu représentant du personnel au CA dans le conseil de Direction de cette filiale.

Vote : Les élus CGT se sont abstenus

Point de situation de la SASU Genavir

La CGT a profité de ce point d'information pour rappeler que quelques soient les évolutions de la SASU (notamment la création de filiales, contrat d'armement autre que pour la FOF...), elle restera vigilante et combative sur le maintien, sur tous les navires armés par GENAVIR ou ses filiales, de contrat de travail sous droit français (ENIM) pour tous les marins, seul garant de nos valeurs sociales.

Prochain conseil d'administration le 14 octobre 2021

Pour plus de précisions contactez vos élus
https://w3z.ifremer.fr/syndicat_cgt/